

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC PUBLICATION NATIONALE N° DNCMP/1400/F/2025/2026 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE.

Date de Publication : 15/1 /2026
 Date d'ouverture des offres : 3/2 /2026

Objet

1. « L'Acheteur » invité, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir et à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture du matériel de bureau et Matériel Informatique à la Police Nationale du Burundi.

Spécification du marché

2. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché forment deux lots :
 Lot n° 1 : Matériel de bureau
 Lot n° 2 : Matériel Informatique
3. L'ensemble des fournitures est à livrer jusqu'à destination dans un délai maximum de trente jours **(30)** calendriers.

Condition de participation

4. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.
5. Ne peuvent postuler à la commande, les personnes physiques ou morales qui ont été condamnées pour une infraction à la législation sur les marchés publics ou ont été exclues des procédures de passation des marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale, ou par une décision de l'Autorité de régulation des marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres.

6. Le Dossier d'appel d'offres peut être acquis tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures à l'Inspection Générale de la Police Nationale du Burundi sise à NGAGARA, Q.10 avenue NYABISINDU.
7. Cependant, en vertu du Code des Marchés Publics du Burundi (art. 127), l'achat du DAO est une condition indispensable pour la participation au marché. Les candidats intéressés pourront obtenir un jeu complet des documents d'appel d'offres rédigés en français en version papier auprès de l'Inspection Générale de la Police Nationale du Burundi sise à NGAGARA, Q.10 Avenue Nyabisindu. La quittance de paiement, libellée « Achat DAO N° DNCMP/...../F/2025-2026 » de Cinquante mille francs Burundi (50.000 BIF) versés au compte N° 1101/001.04 (BIF) ouvert à la BRB. La copie de cette quittance de versement, libellée « Achat DAO N° DNCMP/1400/F/2025-2026 », constitue une des pièces administratives exigées de chaque soumissionnaire.

Allotissement.

8. Le marché est composé de deux lots.
 1^{er} lot : Matériel de bureau
 2^{ème} lot : Matériel Informatique

Présentation de l'offre

9. Les offres doivent comprendre obligatoirement une garantie de soumission fixée comme suit : 500.000BIF (Cinq Cent Mille Francs Burundi) pour le Lot1 et 500.000BIF (Cinq Cent Mille Francs Burundi) pour le Lot 2.

Date limite de dépôt des offres

10. Toutes les offres devront impérativement être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 3/2 /2026 à 9 h 30 précise. Les offres seront déposées au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics au sein du Ministère de l'Intérieur, du développement Communautaire et de la Sécurité Publique sise à Ngagara, Q.10 Avenue Nyabisindu, premier étage.

11. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.



12. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

Séance d'ouverture des offres

13. Les offres seront ouvertes dans la salle des réunions de l'Inspection Générale de la Police Nationale du Burundi sise à NGAGARA, Q10 Avenue Nyabisindu en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse indiquée ci-dessus, le ...3.../...2.../2026 à 10h00 min.
14. L'ouverture des offres se fera par une Commission de passation de ce marché désignée par la Personne Responsable des Marchés Publics au sein du Ministère de la Sécurité Publique. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des marchés Publics peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres. Elle se fera conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics. Une liste de présences signée par les soumissionnaires présents est annexée au procès-verbal d'ouverture.

Critères de qualification

15. Les documents exigés en matière de qualifications sont :

• Au niveau technique

1. Copie du registre de commerce
2. L'acte d'engagement du soumissionnaire suivant le modèle en annexe;
3. La garantie de soumission sous forme de garantie bancaire.
4. La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du marché;
5. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en cours de validité délivrée par l'OBR;
7. L'attestation de non redevabilité à l'INSS en cours de validité et en original;
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce en cours de validité;
9. Avoir une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social;
10. Les statuts de la société (personne morale);
11. Les spécifications techniques.
12. Fiche technique pour le lot 2
13. Attestation de capacité financière

• Au niveau financière

1. L'acte de soumission;
2. Le bordereau des prix unitaires ;
3. Le délai de livraison.
4. Devis estimatif et quantitatif

N.B : L'absence ou la non-conformité de l'un ou l'autre de ces éléments entraîne le rejet pur et Simple de l'offre concernée lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.

**LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS AU SEIN
DU MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE**

NIVINYERETSE Thadieu
Général de Brigade de Police

